



Diagnostic de la gestion des PPUA en Nouvelle-Calédonie

Luc Pussemier

Expert COLEACP en évaluation des risques

Pôle d'expertise
et de recherche



21 & 25 - 27 MARS 2019
agrinnov^{NC}

Contenu

- **Introduction** : Contexte des bio-agresseurs
- **Axe 1** : Situation de la NC en matière d'utilisation de PPUA
- **Axe 2** : Réglementation et homologation
- **Axe 3** : Limites Maximales en Résidus (LMR)
- **Axe 4** : Contrôles
- **Axe 5** : Besoins de la recherche au conseil technique
- **Conclusions**

Bio-agresseurs : situation phytosanitaire plutôt favorable

- Espacement des bassins de production
 - Espacement entre les exploitations agricoles (6 000 ha)
 - Une vaste étendue d'espaces dédiés à l'élevage extensif (248 000 ha)
- Forte attention portée sur le dispositif de biosécurité
- Territoire relativement épargné du à l'insularité

Bio-agresseurs : phénomènes de pullulations

- **Perte d'habitat naturel :**
 - Simplification des écosystèmes
 - Feux
- **Peu de diversité variétale pour les espèces cultivées mais**
 - Cultures tempérées (pommes de terre)
 - Cultures tropicales (ignames,...)
- **Rotations courtes**
- **Aléas climatiques**
 - Cyclones, inondations, ...
- **Pas de cycles climatiques naturels**
 - gel, écarts thermiques importants



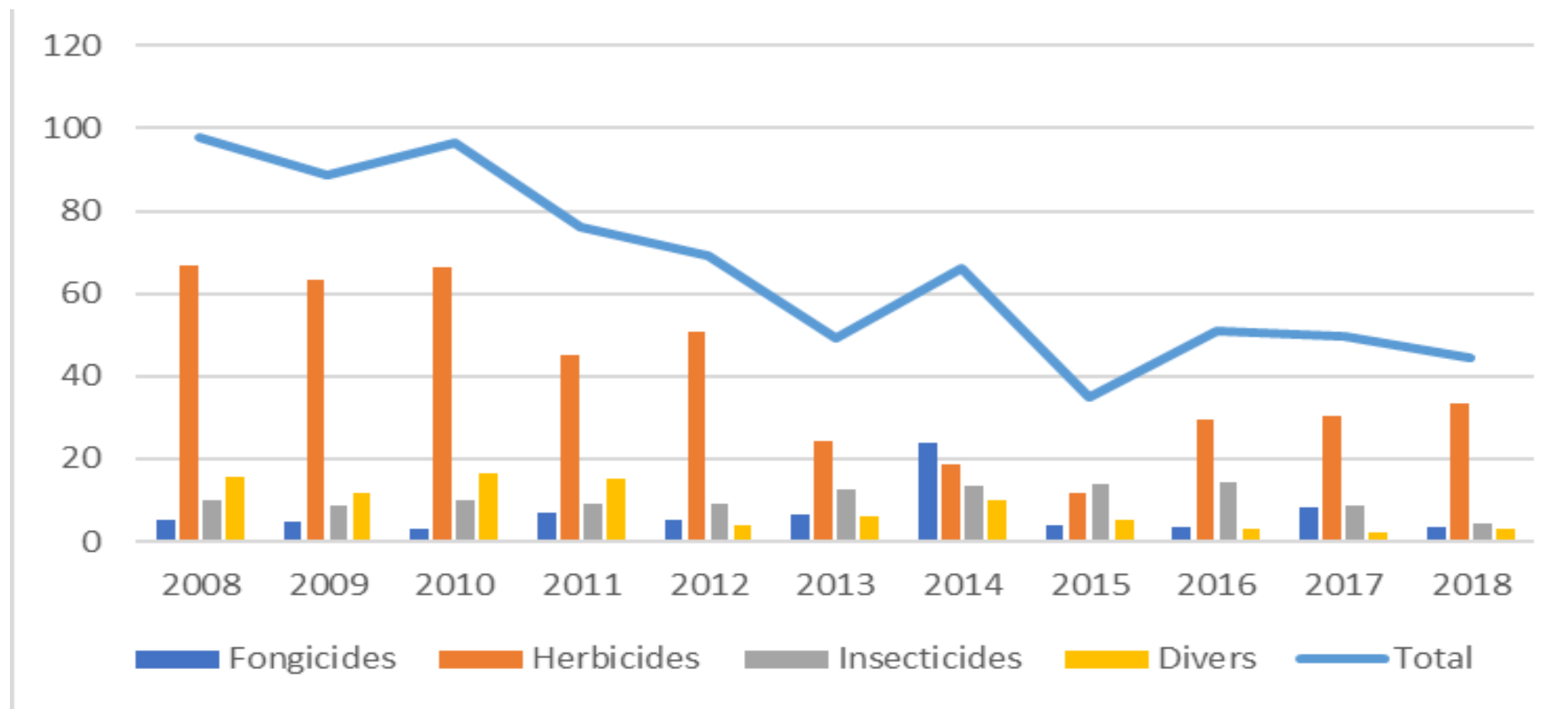
Axe 1 :

Situation de la NC en matière d'utilisation de PPUA

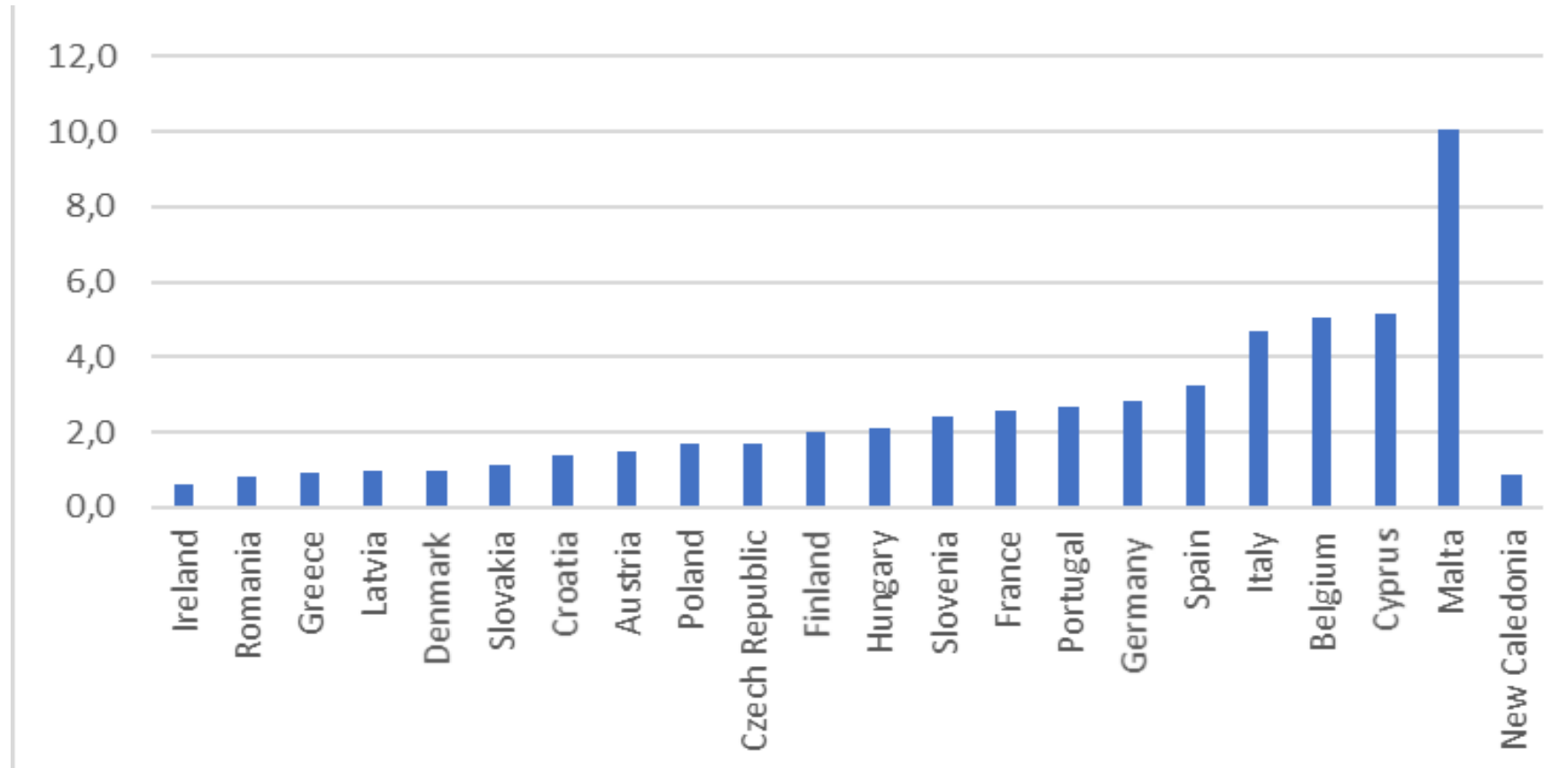
Pôle d'expertise
et de recherche



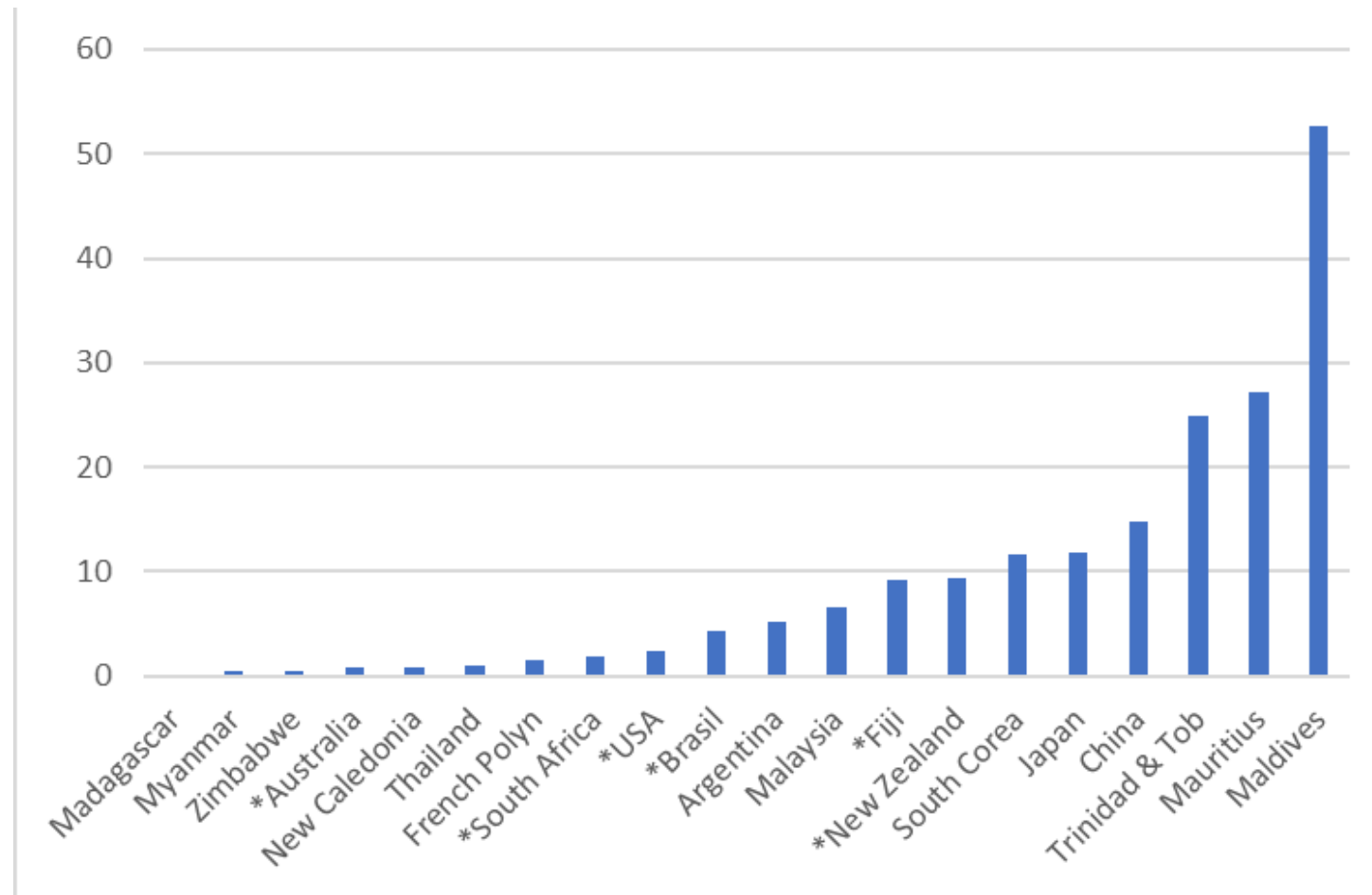
Evolution des importations de PPUA



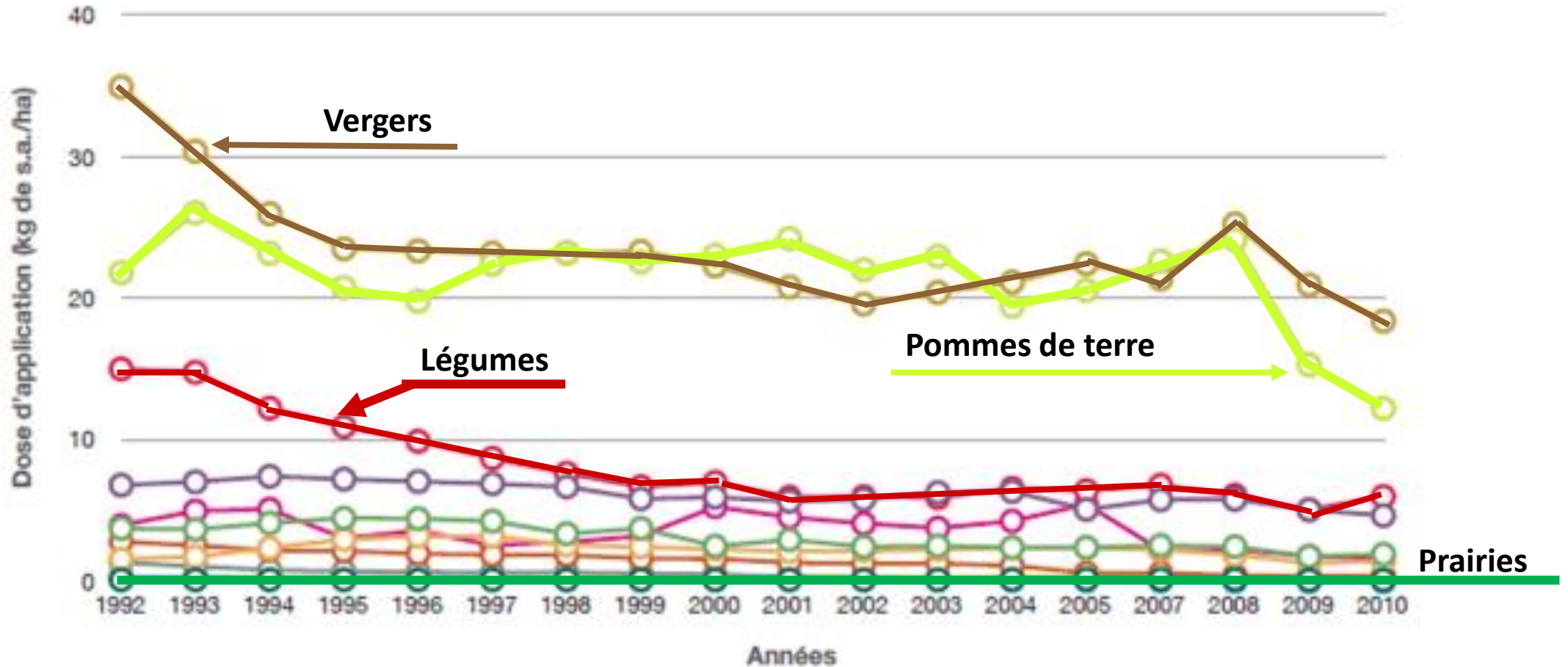
Consommation de PPUA en Europe (en Kg/ha)



Consommation de PPUA hors Europe (en kg/ha)



Besoin de chiffres par filière et culture



Usages PPUA – pistes d'amélioration

- **Collecte d'informations plus précises :**
 - PPUA : quantités par culture ?
 - Glyphosate : productions végétales versus autres usages
 - PPUNA (biocides, espaces vert, ...) : Combien ? Lesquels ? Où et quand ?
- **Que faire avec ces données ?**
 - Indicateurs de tendances d'utilisation (NODU et IFT)
 - Indicateurs d'impact :
 - Santé de l'utilisateur, consommateur,...
 - Environnement



Axe 2 :

Réglementation et homologation en Nouvelle-Calédonie

Pôle d'expertise
et de recherche

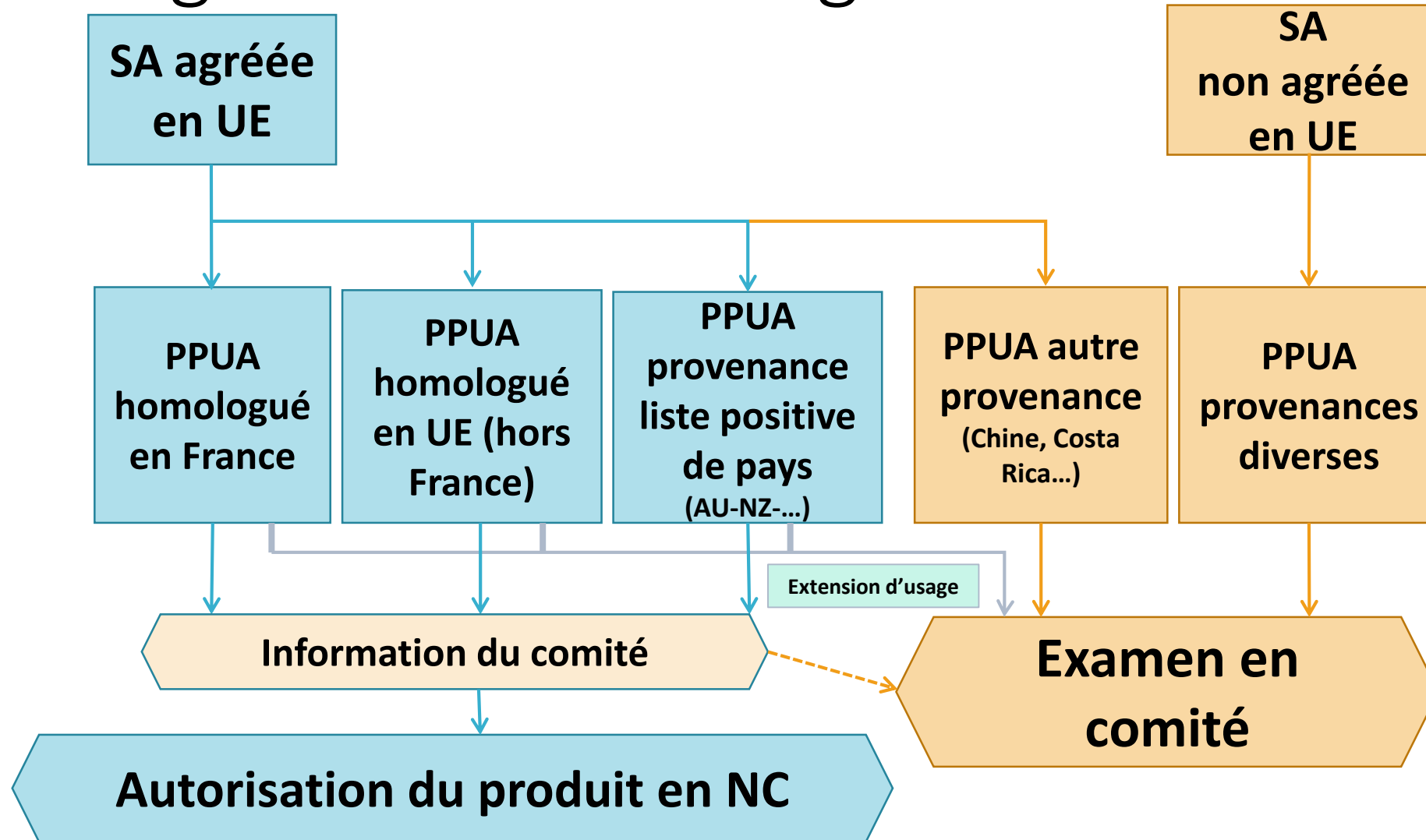


agrinnov^{NC} 21 & 25 - 27 MARS 2019

Principes de base

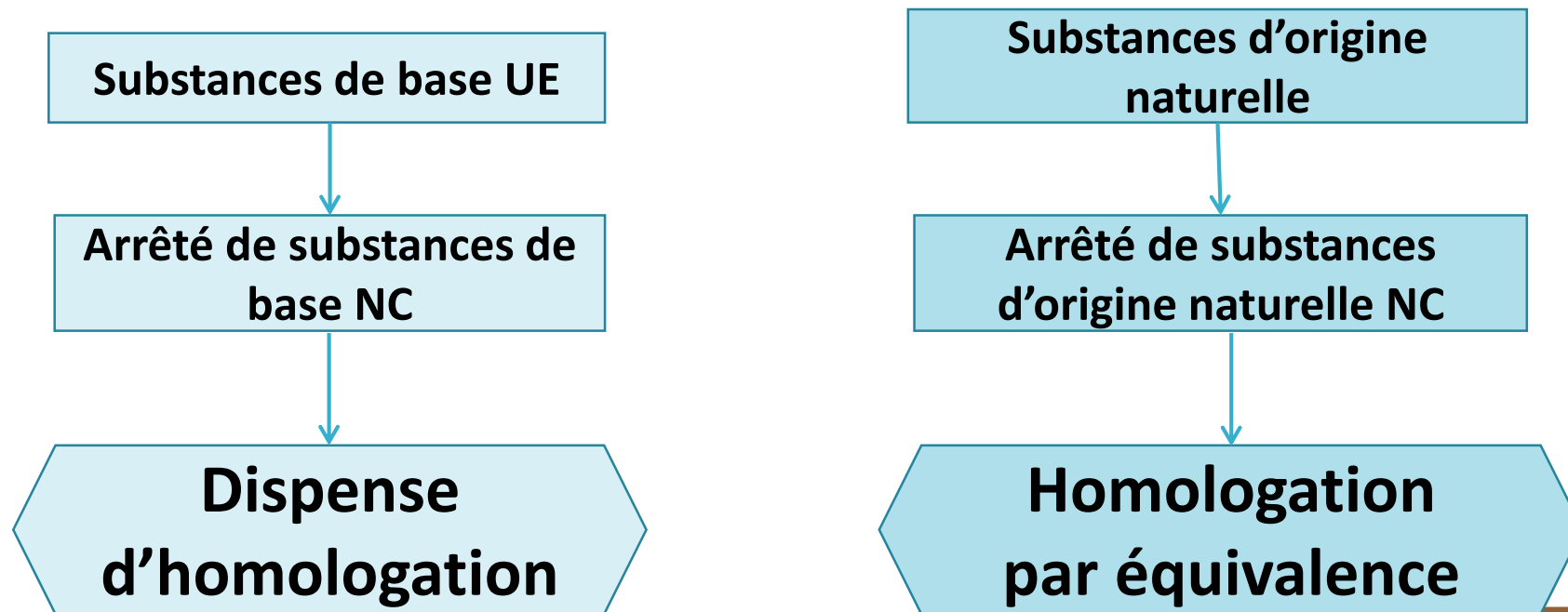
- **Les substances actives (S.A.) doivent être agréées**
- **Les produits commerciaux (PPUA) doivent être homologués**
- **Deux procédures**
 - Soit par équivalence (S.A. agréées en Europe et PPUA autorisés dans pays de référence)
 - Soit par examen du comité

Schéma général d'homologation



Cas particulier : luttres alternatives

- **Luttres alternatives : PBI, produits « bio »**
 - Simplification des demandes (équivalence)
 - Listes initiales prises par arrêtés après concertation



Problèmes identifiés

- **Absence de contextualisation pédo-climatique des PPUA**
- **Manque d'expertise en évaluation des risques :**
 - Agronomie
 - Toxicologie et physicochimie
 - Ecologie
- **Difficulté de fonctionnement du Comité Consultatif**
 - Absence d'expertise qualifiée pour l'instruction des dossiers
 - Manque de neutralité de certains membres (« juges et parties »)



Axe 3 :

Limites Maximales en Résidus (LMR)

Pôle d'expertise
et de recherche



Fixation LMR – Principes de base

- **Les LMR sont associés**

- A une ensemble de «bonnes pratiques» préconisées dans le dossier d'homologation d'un PPUA

- **Les LMR doivent**

- Garantir au producteur que le produit récolté est conforme (respect des préconisations de l'étiquette)
- Garantir au consommateur l'absence de risque (compte tenu des habitudes alimentaires locales)

- **Les LMR sont fixées**

- L'évaluation des risques prime sur les bonnes pratiques

Aspects réglementaires

- **Délibération du Congrès n° 113/CP du 18 octobre 1996 nécessite une actualisation**
 - LMR propres + LMR par défaut du Codex Alimentarius de la FAO
 - Déjà un impact sur certains flux de fruits et légumes
- **Délibération n° 218 du 14 août 2012 (adossement aux LMR Européennes)**
 - Annulée suite à un contentieux judiciaire
 - Impact potentiel sur importations de Nouvelle-Zélande et Australie



Axes 2 et 3 :

Scenarii pour homologation et choix de LMR

Pôle d'expertise
et de recherche



21 & 25 - 27 MARS 2019
agrinnov^{NC}

Pistes d'amélioration suggérées

- **Scenario 1 : Adossement à l'UE pour les S.A. et les PPUA**

- **Avantages :**

- Problèmes de LMR aplanis pour la production locale ;
- Peu de travail d'évaluation scientifique exigé ;

- **Inconvénients :**

- Nombreuses combinaisons "bio-agresseurs-cultures" non couvertes par cette option ;
- Quid de la contextualisation (essentiellement efficacité agronomique) ?
- Quid des résidus dans importations non UE ?

Pistes d'amélioration suggérées

- **Scenario 1 : Adossement à l'UE pour les S.A. et les PPUA**
- **Quel traitement pour les S.A. candidates à la substitution**
 - Autorisées jusqu'à leur remplacement/interdiction par l'UE ;
 - Non autorisées d'office et indépendamment de l'évolution de leur statut au sein de l'UE ;

Pistes d'amélioration suggérées

- **Scenario 2 : Adossement à l'UE pour les S.A. agréées et évaluation « en interne » et au cas par cas pour les produits commerciaux (hors UE)**
 - Offre en PPUA se rapproche un peu des besoins de la N-C
 - Mobilisation d'une expertise plus importante pour évaluation « scientifique »
 - Agronomique
 - Toxicologique
 - Environnementale
 - Nécessité de fixer des LMR propres à la NC

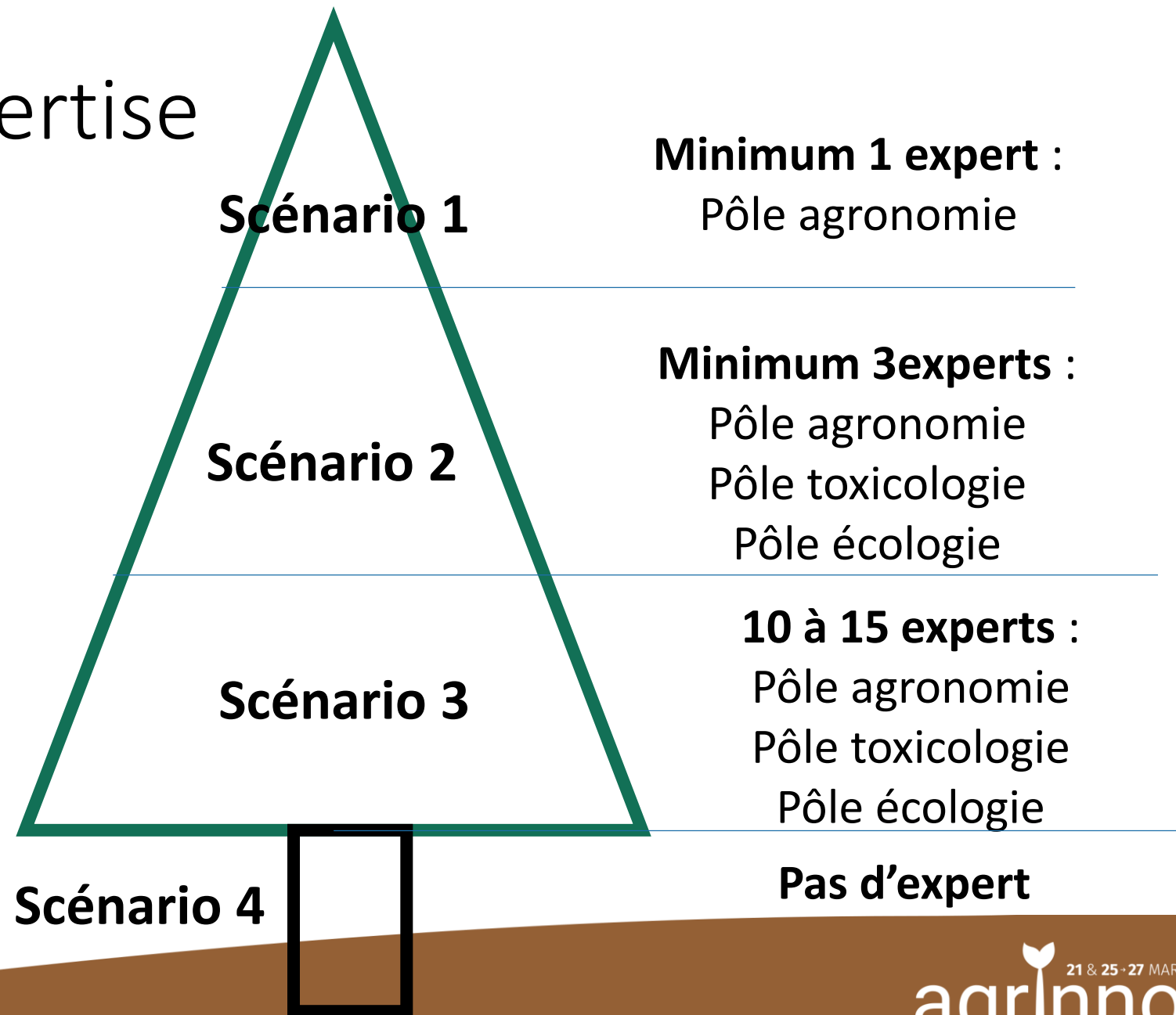
Pistes d'amélioration suggérées

- **Scenario 3 : Agrément S.A. et homologation PPUA étendus à d'autres pays (ex. Australie) disposant d'outils d'évaluation des dossiers**
 - Offre en PPUA correspondant mieux aux besoins de la N-C
 - Mobilisation d'une expertise beaucoup plus importante pour évaluation «scientifique »
 - Agronomique
 - Toxicologique
 - Environnementale
 - Nécessité de fixer des LMR différents des LMR Européens

Pistes d'amélioration suggérées

- **Scenario 4 : Adoption d'un système (agrégation S.A. et homologation PPUA) fondé sur une référence en conditions équivalentes aux conditions N-C**
 - Lever ou confirmer les « a priori » apparemment négatifs sur le niveau de protection (applicateurs, consommateurs, environnement) offert par des systèmes non Européens
 - Nécessité de fixer des LMR différents des LMR Européens
 - Pas d'expertise scientifique
 - Enjeux de la responsabilité des traductions et moyens humains

Besoins en expertise



Scenario choisi pour homologation et respect des LMR Européennes

- **Pour le scenario 1, l'adossement aux LMR UE**

- Pas de problème pour fixer les LMR
- Mais entraves potentielles aux importations de fruits et légumes

- **Dans le cas des scenarios 2, 3 et 4**

- Incompatibilités potentielles entre les conditions d'homologation retenues et le respect des LMR Européens



Axe 4 :

Contrôles officiels en lien avec l'utilisation des PPUA

Pôle d'expertise
et de recherche



21 & 25 - 27 MARS 2019
agrinnov^{NC}

Type de contrôle	Rubrique	Pas fait	A améliorer et/ou poursuivre
Qualité des PPUA importés	Conformité et qualité des s.a	X	
	Conformité des solvants et autres adjuvants utilisés	X	
	Qualité des formulations	X	
Résidus dans produits récoltés et dans les denrées commercialisées	Plan de contrôle (PC) sur importations 2013-2015		X
	Plan de surveillance (PS) production locale 2013-2015		X
Contamination des eaux par les pesticides	Eaux superficielles, ouvrages de retenue d'eau, eaux souterraines		X
Respect des bonnes pratiques	Prescriptions légales pour application des PPUA	X	
	Contrôle du matériel de traitement	X	
	Contrôle des locaux de stockage des PPUA	X	
	Gestion des produits périmés et/ou interdits	X	



Axe 5 :

Formation/Expertise –
Recherche/Expérimentation –
Vulgarisation/Conseil technique

Pôle d'expertise
et de recherche



Axe 5 : Pilier du système

- Les ressources et capacités humaines en matière d'acquisition de connaissances et de savoir-faire : Top down et Bottom up !
- Acquisition de connaissance par :
 - La recherche et l'expérimentation
 - Les formations suivies
 - L'expérience de terrain
- Savoir-faire en matière de :
 - Dispense de formation (formateurs, conseillers, vulgarisateurs, ...)
 - Expertise pointue (systèmes de cultures, évaluation des risques, aspects juridiques ...)
- **Axe transversal et point nodal** (connections nombreuses avec les autres Axes suite aux besoins d'application de l'expertise et de transfert des connaissances)

Constats :

- **Formation et expertise :**

- Pas d'évaluation à posteriori du dispositif Certiphyto NC (points forts, faibles...);
- Pas de formation pour les experts chargés de l'homologation ;
- Formation continue insuffisante pour les techniciens chargés de l'encadrement des producteurs ;

- **Recherche et expérimentation :**

- Cloisonnement entre recherche/agriculteurs ;
- Des programmes de recherche souvent déconnectés des besoins in situ ;
- Peu de programmes d'expérimentation consacrés aux PPUA ;

Constats :

- **Vulgarisation, appui et conseil technique :**
 - Manque d'homogénéité dans les conseils apportés aux agriculteurs ;
 - Formation continue des techniciens non formalisée ni évolutive ;
 - Fragilité des références techniques ;
 - Approche filière et non une approche globale de l'exploitation ;
 - Absence de cadrage et de dispositif organisé du transfert par les différents services techniques



Conclusions

Vue synthétique des principaux
problèmes identifiés

Pôle d'expertise
et de recherche



agrinnov^{NC} 21 & 25 - 27 MARS 2019

Synthèse Axe 1

- Pas de traçabilité effective des pratiques sur le terrain
- Pas d'informations sur quantités utilisées par culture/filière
- Pas d'indicateurs de tendances ou d'impact
- Pas d'informations sur usages de pesticides/biocides hors agriculture
- Gros besoin de faire la distinction entre glyphosate utilisé pour productions végétales et usages « para-agricoles »

Synthèse Axes 2 et 3

- Blocages juridiques
- Choix contesté du modèle EU d'autorisation de produits phytosanitaires
- Lacunes en expertise pour évaluation des dossiers
- Déconnexion entre homologation et fixation des LMR
- Choix du modèle à adopter pour LMR non défini (ou contesté)

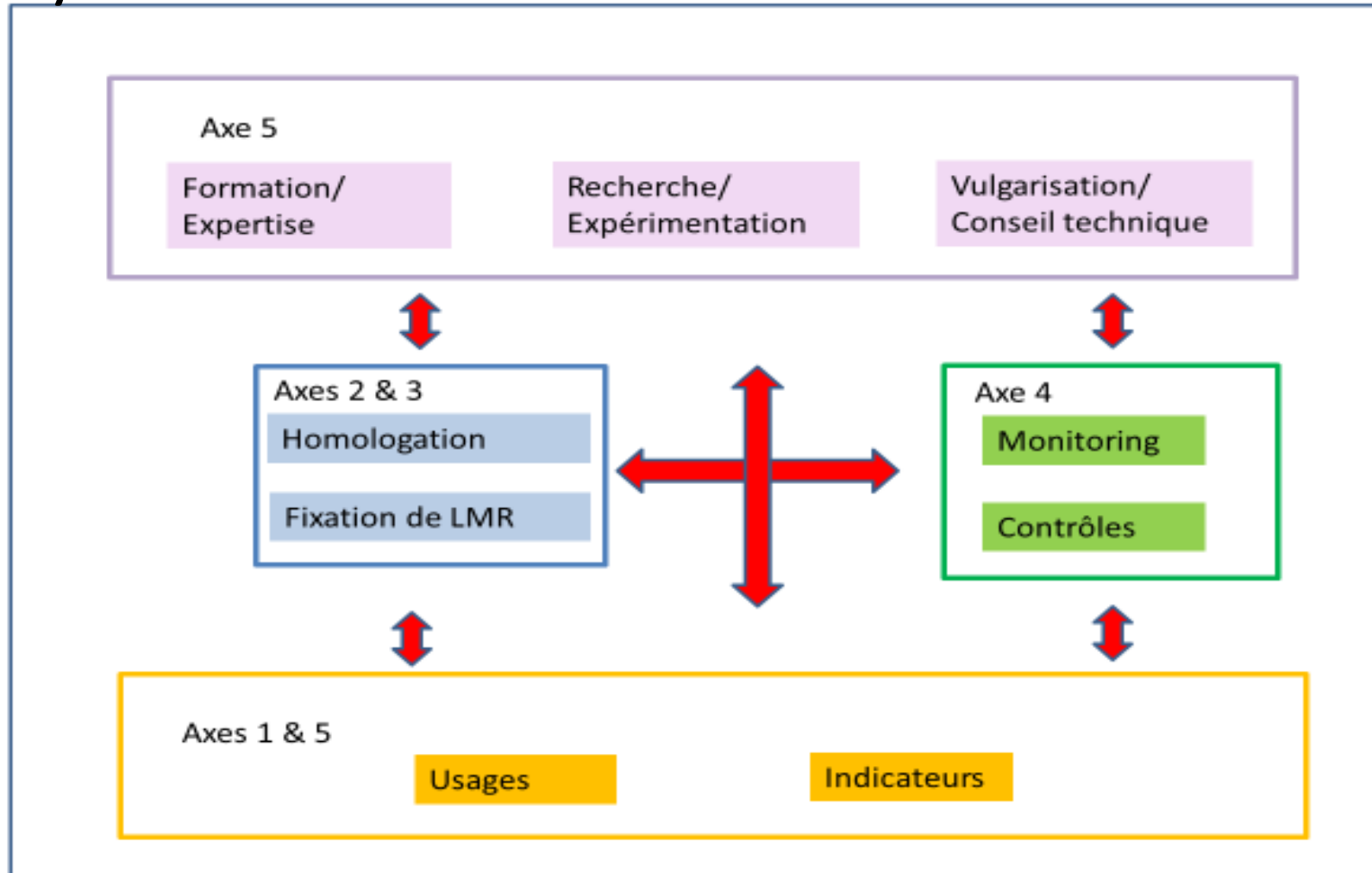
Synthèse Axe 4

- Absence de contrôles de qualité des PPUA importés
- Manque de représentativité du plan d'échantillonnage pour les produits locaux
- Ambiguïtés relatives à l'analyse des résultats des PS et PC pour résidus dans productions locales et importées
- Absence de contrôles officiels des bonnes pratiques agricoles dans le cadre de l'utilisation des PPUA

Synthèse Axe 5

- Formations Certiphyto à revoir et améliorer
- Expertise à créer pour évaluation efficacité, toxicité, effets indésirables des PPUA
- Réseau d'expérimentations sur le terrain à créer + liens avec réseaux internationaux
- Formation des conseillers techniques à développer (ex Provinces) et meilleure dissémination des résultats des réseaux existants (ex. REPAIR)

Un système et de nombreuses interactions



Sans Axe 5 fort, seul le scenario 4 reste pertinent pour l'homologation

21 & 25 + 27 MARS 2019
agrinnov^{NC}

Merci

Pour travailler sur les solutions rendez-vous aux
ateliers